



Provence-Alpes-Côte d'Azur, Alpes-Maritimes

Sospel

près de Sospel

ouvrage d'infanterie dit ouvrage du Champ de tir de l'Agaisen, secteur fortifié des Alpes-Maritimes

Références du dossier

Numéro de dossier : IA06000068

Date de l'enquête initiale : 1994

Date(s) de rédaction : 1997

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale architecture militaire de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : ouvrage d'infanterie

Appellation : ouvrage du Champ de tir de l'Agaisen, du secteur fortifié des Alpes-Maritimes

Destinations successives : château d'eau

Parties constituantes non étudiées : bloc, ouvrage d'entrée, souterrain, casemate

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : isolé

Références cadastrales :

Historique

L'ouvrage est prévu en 1929 par la Commission de Défense des Frontières. Sa mission consiste à interdire par son feu le vallon de Figueltas. Le projet est arrêté en 1931. Les travaux durent de 1932 à 1936. Après son abandon en 1964, il est aliéné à la commune de Sospel qui le transforme en château d'eau.

Période(s) principale(s) : 2e quart 20e siècle

Description

L'ouvrage se compose d'une infrastructure souterraine sur laquelle se greffent trois blocs bétonnés, dont deux entrées, de plain-pied avec la galerie, et un bloc de casemate. Les galeries desservent des locaux. Le bloc de casemate est muni d'une cloche cuirassée.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : béton, béton armé

Étage(s) ou vaisseau(x) : en rez-de-chaussée, sous-sol

Typologies et état de conservation

Typologies : cloche cuirassée

Statut, intérêt et protection

Ouvrage reconnu mais non visité intérieurement : transformé en château d'eau et noyé.

Statut de la propriété : propriété publique

Intérêt stratégique et analyse architecturale

Intérêt stratégique

Après détermination, dans son rapport du 12 février 1929, par la C.D.F., du tracé de la position de résistance du nouveau système de défense de la frontière du Sud-Est, la loi programme du 14 janvier 1930 - dite « loi Maginot » - n'attribuait que 204 MF, en première urgence, à la frontière des Alpes, sur une estimation totale de 700 MF : on se trouvait placé en dessous du seuil minimal de faisabilité.

L'intervention du maréchal Pétain, auprès du ministre, permit, en 1930, d'obtenir une rallonge de 158 MF (sur 200 espérés) et c'est sur la base de 362 MF que la C.O.R.F., organisme chargé de superviser l'exécution, put bâtir, le 24 décembre 1930, des propositions fractionnant l'exécution en trois catégories.

Après approbation par le ministre, le « programme d'organisation défensive de la frontière du Sud-Est » (n° 44/FA du 31 janvier 1931) intégrait la « croupe nord du champ de tir de l'Agaisen » en deux fractions : la partie « abri passif », pour 0, 18 MF devait être construite par main-d'œuvre militaire, tandis que la « casemate active », pour 0, 21 MF, à construire par entreprise, était classée en deuxième urgence, donc réservée en attente de crédits supplémentaires.

En fait, des remaniements ultérieurs permirent de coordonner ces deux phases et de réaliser l'ouvrage en une seule tranche étalée sur plusieurs campagnes, entre le 25 février 1932 et le 1er juin 1936.

On sait qu'à la date du 23 janvier 1937, la cloche GFM du bloc 3 n'était pas encore livrée à la chefferie de Nice et a dû être mise en place dans le courant de cette année.

En 1939, l'ouvrage, qui a reçu sa dénomination officielle en 1935, fait partie du secteur fortifié des Alpes-Maritimes, sous-secteur de Sospel, quartier de Braus. L'équipage est constitué de 56 hommes et gradés du 95e B.A.F.

Il est couvert, à gauche, par les feux des tourelles du Monte Grosso et, à droite, ceux du bloc 3 de l'ouvrage de l'Agaisen. Il n'aura pas à intervenir dans les combats de juin 1940, l'offensive italienne ayant été arrêtée bien en avant.

Après l'abandon progressif de la fortification, à partir de 1964, il sera aliéné au profit de la commune de Sospel qui, après déséquipement et étanchéification, le transformera en château d'eau : extérieurement intact, il ne peut plus être visité.

A la date du 31 décembre 1936, l'ouvrage atteignait un prix de revient de 1.368.000 F.

Analyse architecturale

Petit ouvrage intermédiaire d'infanterie construit en partie par main-d'œuvre militaire pour la défense de la partie de crête entre la Baisse de Figueras et l'ouvrage de l'Agaisen, à gauche de ce dernier. En outre, le JM de la casemate active (B3) devait interdire par son feu le vallon de Figuetta et flanquer l'ouvrage de la Nieya ajourné et remplacé, en 1939, par une casemate main-d'œuvre militaire -.

L'ouvrage, au standard C.O.R.F., traité en protection n° 2 est, en fait, l'application du schéma de « l'abri actif », tel que défini dans la notice du 21 octobre 1931. Il se compose d'une infrastructure souterraine (80 m de galeries) sur lesquelles se greffent trois blocs, dont deux entrées (BI et B2) et une casemate active (B3).

Les galeries: deux pénétrantes d'1 m de large, parallèles et distantes de 28 m, partant des entrées s'enfoncent dans le terrain, l'une sur 24 m, l'autre sur 28 m. Sur leur parcours elles desservent divers alvéoles ou groupes d'alvéoles :

- à gauche : ventilation (1 ventilateur type A, système mixte air pur et air gazé, à un filtre, entraîné par moteur électrique doublé, en secours, par manivelle), magasin du génie, magasin aux grenades et bouchons allumeurs
- à droite : les latrines, la centrale électrique et son réservoir de refroidissement (8, 8 m³), le réservoir d'eau potable et la cuisine.

La centrale électrique était équipée d'un groupe électrogène diesel Baudoin DB2 (n° 14564) de 24 cv-750 tm, entraînant un alternateur SW type SAT 210 V-13 A - de 19 KVA (15, 2 kw), démarrage du groupe à l'air comprimé.

Les gaz brûlés de l'usine et de la cuisine sont évacués par un puits de 0, 80 x 0, 80 m situé entre les deux locaux et débouchant, en surface, sous un massif de béton armé de 110m³ constituant le « bloc cheminée ».

A leur extrémité, les deux galeries d'entrée débouchant à angle droit dans une transversale de 29 m de long et 2 m de large constituant le casernement : le long des parois étaient disposées des couchettes métalliques pour 40 hommes et 4 sous-officiers. A l'extrémité gauche, un alvéole isolé par une cloison constituait le poste de secours. Tous les locaux sont carrelés en revêtement type grès cérame. Après un léger coude à droite, la galerie d'entrée de droite se prolonge sur 30 m au-delà du casernement pour desservir le pied du puits de 7 m environ de hauteur et 1 m de côté, muni d'échelons métalliques, et montant au bloc 3.

La galerie est en outre barrée par deux portes étanches formant sas et isolant l'enceinte du bloc du reste de l'ouvrage. Au pied du puits deux alvéoles abritent, l'un le ventilateur de bloc (type A), l'autre les munitions et artifices de réserve.

Les blocs



Bloc 1 (entrée nord).

Les entrées B1 (nord) et B2 (sud) décalées de 4 m en hauteur sont encastrées dans la contrepenne ouest du terrain, donc parfaitement défilées aux positions italiennes de la crête frontière.

Ils consistent en deux monolithes de béton armé à façade brisée en V très ouvert surmontée d'une visière, avec la porte dans une face, une caponnière FM dans la face adjacente. Les dispositions étant symétriques, les caponnières peuvent ainsi se flanquer mutuellement.

On notera, pour l'entrée nord, un fossé diamant franchi par une passerelle métallique amovible, et à côté de la porte, la prise d'air d'ouvrage.



Bloc 2. Entrée sud.

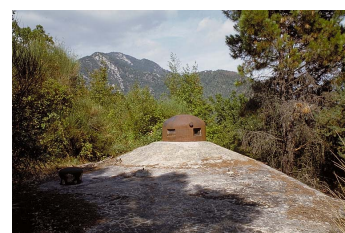
Les entrées, fermées en façade par porte blindée étanche, donnent accès, chacune, à un vestibule d'où une volée d'escalier droite descend au niveau des galeries (3 m à B1, 2 m à B2). Une porte étanche non blindée, barrant la galerie, constitue un sas avec la précédente et permet d'isoler l'atmosphère intérieure à l'ouvrage.

Les créneaux FM des caponnières rejettent leurs douilles à l'extérieur et sont conjugués à des goulottes lance-grenades.

Bloc 3 (casemate active) : monolithe encastré dans le terrain, à la crête militaire du versant est, seule sa façade est dégagée, protégée par une visière et un fossé diamant.

Le plan de la façade dessine un plan en V ouvert de 125 grades, de manière à ce que le créneau JM de la face droite soit exactement protégé par la face gauche, formant orillon, et que le créneau FM logé dans ce dernier flanque exactement la précédente.

Plan intérieur identique à un seul niveau. A droite, on trouve, sous niche blindée, le créneau type 3 du JM, combiné avec une goulotte L.G.



Bloc 3. Dessus. Cloche GFM.

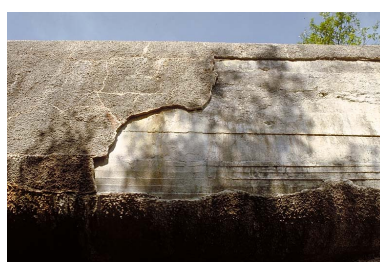
A gauche, le créneau FM de caponnière et le pied du puits de la cloche GFM émergent de la dalle pour assurer la défense des dessus et abords. Il s'agit d'une cloche GFM « A » PM allongé à 5 créneaux (2 S - 3 N) munie d'un périscope F1. A côté, champignon cuirassé de prise d'air.

Etat extérieur apparent : très bon. Superstructures fortement embroussaillées. L'utilisation actuelle de l'ouvrage exclut toute appréciation à son sujet.

Illustrations



Bloc 1 (entrée nord).



Bloc 1. Détail de la visière.
Phot. Gérard Roucaute



Bloc 2. Entrée sud.
Phot. Gérard Roucaute

Phot. Gérard Roucaute
IVR93_19970601091ZA

IVR93_19970601092ZA

IVR93_19970601090ZA



Bloc 3. Dessus. Cloche GFM.

Phot. Gérard Roucaute
IVR93_19970601093ZA

Auteur(s) du dossier : Philippe Truttmann, David Faure-Vincent
Copyright(s) : (c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général



Bloc 1 (entrée nord).

IVR93_19970601091ZA

Auteur de l'illustration : Gérard Roucaute

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Bloc 1. Détail de la visière.

IVR93_19970601092ZA

Auteur de l'illustration : Gérard Roucaute

Date de prise de vue : 1997

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Bloc 2. Entrée sud.

IVR93_19970601090ZA

Auteur de l'illustration : Gérard Roucaute

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Bloc 3. Dessus. Cloche GFM.

IVR93_19970601093ZA

Auteur de l'illustration : Gérard Roucaute

Date de prise de vue : 1997

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation